

Secteur Tertiaire Informatique Filière étude - développement

Activité « Développer la persistance des données »

Règles de gestion et d'organisation

Accueil

Apprentissage

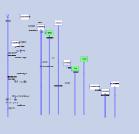
Période en entreprise

Evaluation









Code barre



CLASSIFICATION DES REGLES

- ◆. Les règles de gestion sont associes au niveau conceptuel et décrivent donc le «quoi » de l'entreprise. Elles l'expriment d'une façon dynamique en dictant les actions qui doivent être accomplies, mais aussi statique en détaillant la réglementation jointe à ces actions. Leur origine est alors :
 - soit externe à l'entreprise (lois, règlements, rapports de force avec des clients, des fournisseurs, ...),
 - soit interne à l'entreprise (règlements intérieurs, choix de gestion.) et nous dirons alors qu'elles traduisent des objectifs dont elles expriment la mise en application.

Définition. La règle de gestion est la traduction conceptuelle des objectifs choisis et des contraintes acceptées par l'entreprise. Elle est plus particulièrement liée aux traitements (règle d'action) ou aux données (règle de calcul).

- Une règle d'action décrira les actions que doit accomplir l'entreprise. On trouvera, par exemple:
 - * « Un inventaire doit être dressé périodiquement ».
 - * « Tout produit livré sera entré en stock ».
 - * « Un contrôle de la gestion des échelons déconcentrés sera mis en place ».
 - * « La Centrale d'achats sera libre d'imposer des jours de commande».
- Les règles de calcul décrivent la façon dont doivent s'accomplir les actions. Par exemple:
- * « La valeur de stockage d'un produit est calculée par la formule du prix moyen pondéré ».
- * « Le salaire de base est égal à l'indice multiplié par la valeur du point ».

lci, dans les interviews de l'existant sont recueillies des règles traduisant soit des objectifs antérieurs, soit des contraintes. Les objectifs nouveaux pourront donc les remettre en cause après la validation mais, en aucun cas, l'analyse n'aura pour mission d'en concevoir lui-même de nouvelles.

◆. Les règles d'organisation, associées au niveau organisationnel, décrivent le « où », le « qui » et le « quand ». Elles résultent le plus souvent indirectement des objectifs; on a pensé qu'elles permettraient de mieux les atteindre. Bien que le domaine de l'organisation soit propre à l'entreprise, il pourra arriver que des contraintes externes imposent des règles d'organisation (par exemple, obligation de créer un poste de travail de comptable,....). Une fois précisées les composantes de l'organisation au sein du modèle organisationnel des traitements, le terme « règle d'organisation » pourra être défini. Pour l'instant, on retiendra qu'il traduit l'organisation mise en place dans l'entreprise afin d'atteindre les objectifs fixés.



Exemples

- * « L'état des stocks sera suivi par une gestion informatisée confiée au magasinier». Cette règle découle d'une règle de gestion imposant la tenue d'un stock logique.
- * «L'enregistrement des livraisons sera fait en fin de journée».

Il s'agit, sans doute, davantage d'une habitude de travail que de la traduction d'un objectif.

* «Les commandes à la Centrale d'achats ne pourront être passées que le mardi et le jeudi ».

C'est ici la traduction en termes d'organisation d'une règle de gestion vue précédemment.

Dans l'étude de l'existant on recueille donc l'organisation ancienne. Les objectifs nouveaux et un souci d'optimisation amèneront ensuite l'analyste à concevoir et à proposer de nouvelles règles. Ce travail, effectué dans le respect des contraintes d'organisation éventuelles, sera une de ses missions au cours du second niveau.



EXERCICE d'APPLICATION

Marquez les règles suivantes d'un « G » ou d'un "0" selon que vous avez affaire à une règle de Gestion ou d'Organisation :

- Le service achats et les magasins sont équipés de micro—ordinateurs compatibles pouvant s'échanger des disquettes. Le service commercial dispose d'un matériel analogue.
- La M.A.J. du stock s'effectue :
 - le matin à 9 hrs pour les sorties de stock
 - en temps réel à tout autre moment de la journée
- Un produit peut être en stock dans plusieurs magasins.
- Le courrier est expédié à 12 hrs.
- Une commande de réapprovisionnement concerne un fournisseur.
- On tient à jour un stock théorique d'après les mouvements du stock.
- Dans un magasin, tout produit doit pouvoir être rangé dans un seul casier et tout casier ne doit contenir qu'un seul produit.
- A chaque livraison fournisseur, le magasinier contrôle la marchandise livrée en la comparant à la marchandise commandée figurant sur la commande au fournisseur.
- Les livraisons des fournisseurs sont contrôlées par comparaison avec les commandes. Toute livraison non conforme est refusée et retournera chez le fournisseur.
- Les mouvements de stock sont :
 - Hors période d'inventaire.

Livraison Fournisseur : Stock = Stock + Qté livrée
Bon de livraison Client : Stock = Stock — Qté livrée
Retour marchandises Client : Stock = Stock + Qté retournée

Pendant ou hors période d'inventaire :
 Ajustement (suite à inventaire ou à écart occasionnel constaté)
 Stock = Stock +/— écart entre stocks réel et théorique. Les retours
 marchandises fournisseurs n'entrent pas en jeu car les marchandises sont
 retournées avant d'avoir été prises en compte dans le stock théorique.



CORRECTION EXERCICE D'APPLICATION

- G => règles de GESTION
- O => règles d'ORGANISATION
- **O** Le service achats et les magasins sont équipés de micro— ordinateurs compatibles pouvant s'échanger des disquettes. Le service commercial dispose d'un matériel analogue.
- O La M.A.J. du stock s'effectue:
 - * le matin à 9 hrs pour les sorties de stock
 - * en temps réel à tout autre moment de la journée
- **G** un produit peut être un stock dans plusieurs magasins.
- O Le courrier est expédié à i2 hrs
- **G** Une commande de réapprovisionnement concerne un fournisseur
- **G** On tient à jour un stock théorique d'après les mouvements du stock.
- **O** Dans un magasin, tout produit doit pouvoir être rangé dans un seul casier et tout casier ne doit contenir qu'un seul produit.
- **O** A chaque livraison fournisseur, le magasinier contrôle la marchandise livrée un la comparant à la marchandise commandée figurant sur la commande au fournisseur.
- **G** Les livraisons des fournisseurs sont contrôlées par comparaison avec les commandes. Toute livraison non conforme est refusée et retournera chez le fournisseur.
- **G** Les mouvements de stock sont :
 - * Hors période d'inventaire :

Livraison Fournisseur : Stock = Stock + Qté livrée

Bon de livraison Client : Stock = Stock —Qté livrée

Retour Client: Stock = Stock + Qté retourné

* Pendant ou hors période d'inventaire : Ajustement (suite à inventaire ou à écart occasionnel . constaté)

Stock = Stock +/— écart entre stocks réel et théorique. Les retours marchandises fournisseurs n'entrent pas un jeu car les marchandises sont retournées avant d'avoir été prises en compte dans le stock théorique.

Etablissement référent

Direction de l'ingénierie Neuilly

Equipe de conception

Groupe d'étude de la filière étude - développement

Remerciements:

Aux concepteurs du document

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle.

« toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la reproduction par un art ou un procédé quelconques. »

Date de mise à jour 05/12/2008 afpa © Date de dépôt légal décembre 08

